



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL-COTE D'IVOIRE

ATELIER DE RESTITUTION

**Diagnostic consolidé sur les conditions d'emploi dans l'économie informelle
et les facteurs favorables à la transition vers l'économie formelle
Abidjan 26 et 27 Septembre 2019**

EXPERIENCE D'AVSI EN MATIERE DE FORMALISATION DANS LE SECTEUR INFORMEL

*Dr. BAMBA Lassiné, ScD
Coordonnateur Projet
bamba.lassine@avsi.org*



AVSI EN CÔTE D'IVOIRE

- Fondation AVSI fondée en 1972 (37 pays)
- Entrée officielle en CI, 2008
- Déclaration Ministère de l'Intérieur
- Accord de siège Etat de Côte d'Ivoire,
- Convention avec les Ministères Techniques, et programmes Nationaux (dont **le Ministère de l'emploi et de la Protection sociale**)
- Un réseau de plus de 50 ONG
- Présente dans plus de 12 localités
- Plusieurs autres Projets dans l'éducation, la santé, société civile et gouvernance, réglementation forestière, **formation professionnelles, secteur informel**, l'autonomisation et l'emploi, etc...



D'OÙ SOMMES NOUS PARTIS?
DEBUT DU QUESTIONNEMENT SUR LA
FORMALISATION DANS LE SECTEUR INFORMEL

PROJET INTÉGRÉ D'APPUI À L'AUTONOMISATION DES ARTISANS EN CÔTE D'IVOIRE (FINANCEMENT UE)



1. **Faiblesse du cadre institutionnel de l'artisanat**: Les artisans et leurs structures d'encadrement **ne connaissent pas en majorité les lois et les textes réglementaires** qui régissent l'artisanat en Côte d'Ivoire; **les difficultés techniques, logistiques et opérationnelles des structures publiques et privées qui encadrent les artisans.**
2. Les **artisans, dans leur plus grande majorité, exercent sur des sites précaires**, parfois provisoires ayant et font l'objet de **déguerpissement récurrents**. Ces problèmes contribuent à **la précarité des conditions de travail des artisans et contribuent à leur maintien dans le secteur informel.**

3. **Le manque d'équipement réduit** la capacité de travail des artisans, et à **générer des revenus adéquats** pour renforcer leurs activités et à prendre en charge décemment de leurs familles
4. **L'exclusion sociale,** dont sont victimes les artisans les plus vulnérables, ne leur permet pas de se projeter vers un avenir meilleur



ZONE D'INTERVENTION ET CIBLES



- ABIDJAN
- YAMOOUSSOUKRO
- BOUAKE

Cibles directes:

- **05** Chambres Régionales des Métiers
- **5 000** Artisans et leurs familles
- **50** Organisations Professionnelles Artisanales
- **08** Centres Sociaux
- **20** ONG de la Société Civile

OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES

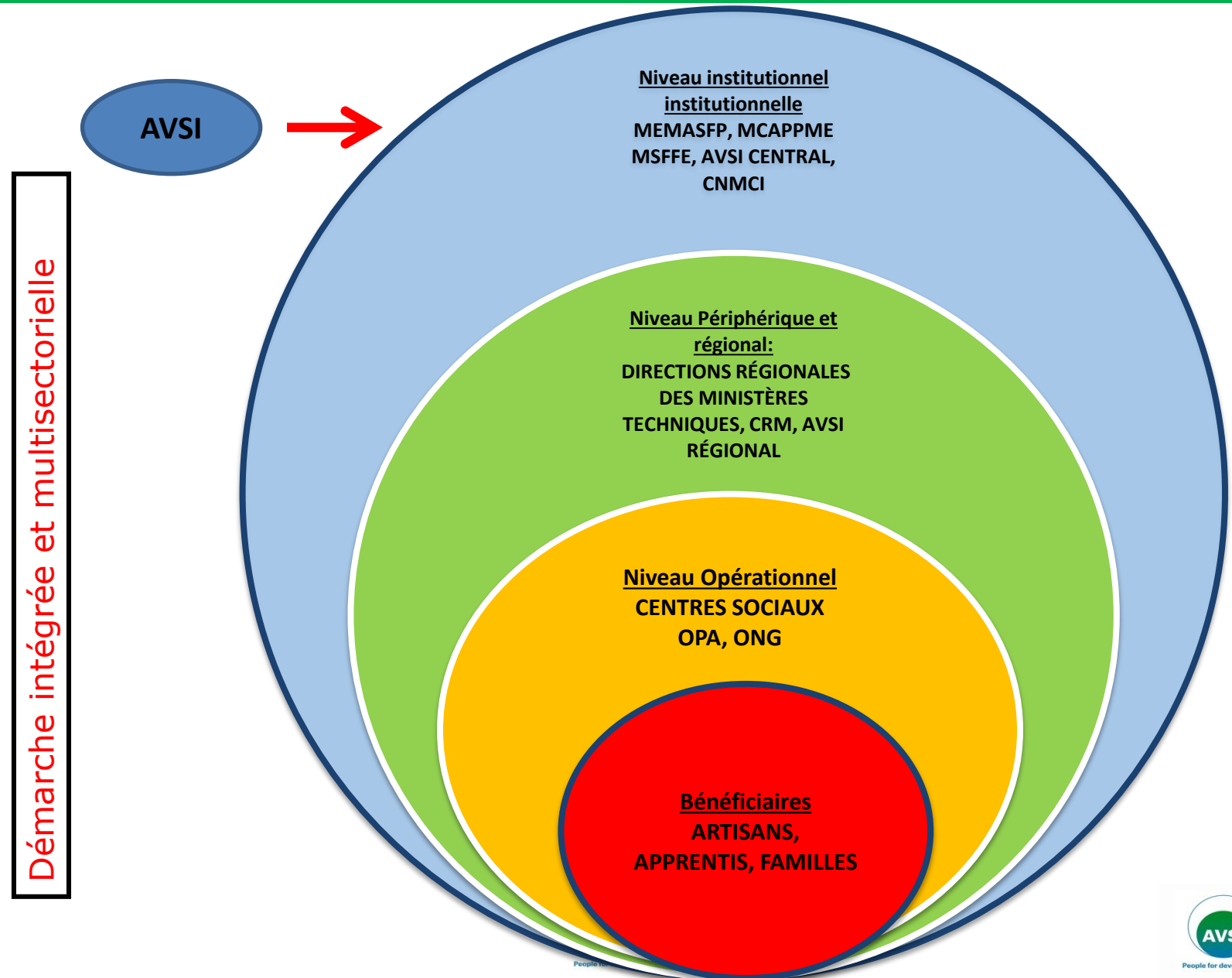
Objectif général :

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans du secteur informel avec **une attention particulière pour les plus vulnérables.**

Entre autres objectifs spécifiques

- Soutenir le Ministère ivoirien en charge de la promotion des artisans à travers le renforcement des capacités de la CNMCI et des CRM
- Renforcer les capacités des Organisations Professionnelles et associations d'artisans
- Améliorer les conditions de formation et l'Education des Artisans
- Améliorer les conditions de travail des Artisans
- Améliorer les conditions de vie des Artisans
- Renforcer les capacités des Centres Sociaux
- Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile

ECOLOGIE SOCIALE DES INTERVENANTS ET ACTEURS



PARTENAIRES OPERATIONNELS : ONT COLLABORÉ ET CONSTITUENT UN RÉSEAU DE CENTRES DE FORMATION ENGAGÉS ET DE PRODUCTIONS DE DONNÉES FIABLES

- ❑ **10** Ecoles et Instituts de formation professionnelle publics (CPMA de Vridi, CPMME de Koumassi, CPM-Bois de Koumassi, CELIA de Treichville, IPNETP, CET, CFP et CBP, etc.)
- ❑ **06** Centres de formation privés (CNPS ; CERAP-ASMU, RIVKA Concept Design, Michèle Yakice, SYNAPECECI-Institut Gandour , INSTITUE EBENE COIFFURE, etc.)
- ❑ **03** Centres de Recherche des Universités et Cabinet (CREMIDE, CIRES, SIGEM)

DES CONDITIONS INITIALES MINIMALES ET ACQUIS POUR LA TRANSITION DES ARTISANS VERS LA FORMALITÉ

- **8 000 livrets** sur la loi n°2014-338 du 05 juin 2014 et le règlement n°01/2014/CM/UEMOA reprographiés et diffusés/ **6 000 dépliants** sur les mêmes textes réglementaires ont été reprographiés et diffusés
- **331 Maîtres artisans** recyclés dans les écoles professionnelles;
- **625 artisans** formés au cours de **21 sessions** (santé et la sécurité au travail, gestion d'une micro entreprise artisanale, gestion d'une association, alphabétisation, éducation financière, etc.);
- **3 500 artisans** ont participé à **74 ateliers d'échange** d'expérience par corps de métiers;
- **55 000 artisans** sensibilisés sur le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI selon la loi;
- Réhabilitation et Equipement d'un Centre de Formation Métaux Mécaniques de Yamoussoukro

DES INITIATIVES POUR SUPPORTS POUR L'INCLUSION FINANCIERE ET SOCIALE DES ARTISANS/AUTOFINANCEMENT/PROTECTION SOCIALE

- **204** groupements d'épargne et de solidarité communautaire mis en place avec **4 181** artisans ont mobilisé **98.193.800 Fcfa**;
- **55 000 artisans** sensibilisés sur les pires formes de travail des enfants;
- **305 artisans** parmi les plus vulnérables équipés en matériels de travail
- **2 742 artisans** et leurs familles ont adhéré à **03 mécanismes** d'accès à la couverture maladie pour une meilleure prise en charge sanitaire
- **01 Comité de Pilotage** autour des **Partenaires** spécialistes de la Protection sociale : DSSM, CNAM, PASS, SIGEM, CIDR, STANE, MUTREPCI,

OUTILS D'AIDE A LA DÉCISION BASÉE SUR L'ÉVIDENCE POUR L'ENCADREMENT DU SECTEUR INFORMEL ET FAVORISER LA TRANSITION VERS LA FORMALITÉ

AVEC LES UNIVERSITES/CENTRES DE RECHERCHES, **3 études** ont été réalisées:

1. Etude « **d'Evaluation finale des impacts du projet** » réalisée par le **CREMIDE, Université Cocody, UFR Science économiques**
2. Étude de « **capitalisation des expériences sur les sites pilotes afin de déterminer les conditions de mise en place d'une couverture sante au profit des artisans de cote d'ivoire dans le cadre de la CMU** », réalisée par le **Cabinet SIGEM, spécialisée dans la protection sociale, et expert auprès de l'UEMOA, en mutualité sociale**
3. Etude sur « **les conditions de la formalisation du secteur informel en cote d'ivoire : une étude de cas de la filière des tisserands du pagne baoulé dans la région de Yamoussoukro** », réalisée par le **CIRES (Centre Ivoirien de recherche économiques et Sociales), Université de Cocody**

LA FORMALISATION: DU QUESTIONNEMENT A L'EXPRIMENTATION

PROGRAMME FAO - UE FLEGT



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PROGRAMME FAO-UE FLEGT APPUI AUX ACTIONS PRIORITAIRES POUR CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS FLEGT

Titre du projet

« Renforcement des capacités et accompagnement à une formalisation durable des acteurs du secteur informel de la filière bois par une approche genre et jeunesse, pour assurer une meilleure participation au processus APV »

CONTEXTE DU PROJET

- Mise en place du groupe de travail Marché national du bois en 2014 lors de la deuxième séance formelle de négociation
- Manque d'organisation des acteurs du secteur informel de la filière bois
- Insuffisance de formation continue, de coaching et d'accompagnement des Très petites et Moyennes Entreprises(TPME)

Objectif spécifique:

Contribuer à la formalisation des TPME , à la création d'alliances entre celles-ci et les industriels du bois et d'accompagner leur représentation au sein du processus APV en Côte d'Ivoire

ZONES D'INTERVENTIONS ET CIBLES

- **ABIDJAN, YAMOUSSOUKRO, BOUAKE et SAN-PEDRO**
- La Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
- 6 Chambres Régionales des Métiers
- 1 500 Petites et Moyennes Entreprises transformatrices(TPME) sensibilisées à la formalisation
- 300 TPME formalisées
- 6 Associations et 6 industriels et scieries

STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

- Une approche inclusive et participative des parties prenantes
- Un encrage institutionnel (leader institutionnel, ministère, vision politique et stratégique)
- Une collaboration assidue et pérenne avec les Chambres Régionales de Métiers (d'autres chambres consulaires ou organisation d'encadrement, etc)
- Une collaboration étroite avec les ONG nationales et internationales dans la conduite des activités (société civile, capacité de mobilisation, proximité, etc..)

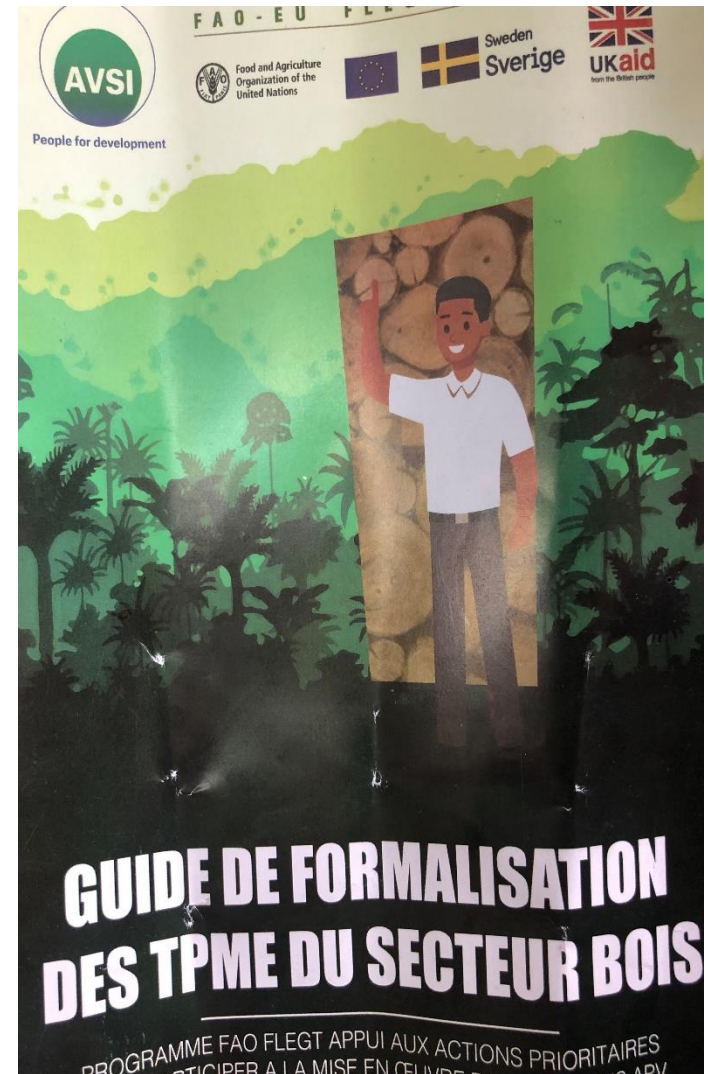
DEMARRAGE DU PROCESSUS

- Organisation d'un atelier de lancement du projet
- Organisation de trois ateliers d'identification des besoins de formation des TPME
- Organisations de trois ateliers sur différents thématiques avec le CEPICI(60 coachs formés)
- Identification et consolidation de la base de données des TPME, des associations et industriels(1517 TPME-9 associations-7 scieries)
- Organisation d'un voyage d'étude et d'échange d'expériences au Cameroun avec des représentants des TPME sur la filière bois



DEMARRAGE DU PROCESSUS

- Elaboration d'un guide de formalisation (CEPICI-CNCMI-MINEF) qui comprend plusieurs sections
 - Les conditions de constitutions de l'entreprise
 - Les formalités au niveau de la Chambre Nationale de Métiers
 - Les Formalités d'obtention d'agrément au niveau du Ministère des eaux et Forêts



ETAPES EN COURS ET PROCHAINES

- Accompagnement technique et financier pour la formalisation de 300 TPME en lien avec le CEPICI-MINEF-CNMCI
- Réalisation d'un court métrage sur l'approvisionnement du marché local en bois, sur la formalisation des acteurs du secteur formel (sensibilisation)
- Mise en place d'alliances entre les associations d'artisans et industriels du bois
- Sensibilisation de 1500 TPME à la formalisation sur les six sites
- Accompagner les représentants des TPME en vue de leur participation aux négociations dans le cadre du processus APV
- Organisation d'un voyage d'échange d'expérience avec Federlegno Arredo en Italie

Leçons apprises : Etude sur les conditions de la formalisation AVSI (Déc 2017)

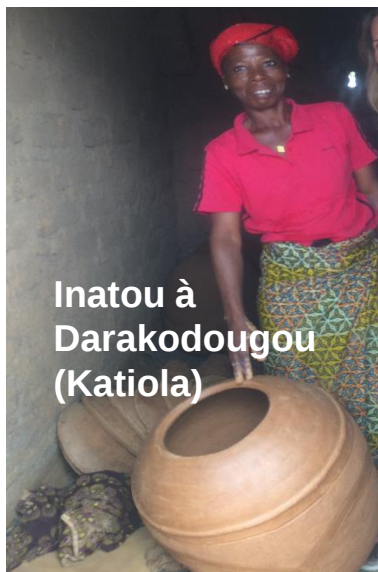
- 86% des enquêtés ont indiqué que l'accès au financement constitue un problème majeur pour la conduite de leurs activités,
- **Cependant: La disposition à formaliser les activités** : 78,95% des artisans ont affirmé avoir intérêt à faire enregistrer et la majorité de l'échantillon (78%) est disposée à déclarer son activité.
- Les formalités actuelles de création d'une entreprise ne sont pas connues par la majorité des artisans (90,40%)
- Pour 58%, les formalités administratives de création et la méconnaissance des procédures sont les raisons dominantes de la non-déclaration de l'activité de.
- **LA FORMALISATION EST NECESSAIREMENT UN PROCESSUS INTEGRE QUI FAIT INTERVENIR PLUSIEURS ACTEURS QUI DOIVENT INTERAGIR CHACUN SELON SON AVANTAGE COMPARATIF**

LES DÉTERMINANTS DE LA DISPOSITION À FORMALISER LEURS ACTIVITÉS

- Etre relativement jeune et avoir bénéficié d'une formation technique influencent positivement et significativement la propension pour un artisans à être disposé à formaliser son activité
- L'adhésion de celui-ci à une organisation professionnelle, l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication et la tenue d'une comptabilité formelle augmentent la probabilité d'être disposé à formaliser son activité.
- Les facteurs de l'environnement des affaires tels que : être victime de corruption (niveau de confiance), vouloir souscrire à un programme de sécurité sociale (santé, retraite, accident..) sont des éléments importants pour booster la propension de l'artisan à formaliser son activité
- Le niveau d'éducation et/ou d'alphabétisation sont des leviers importants dans l'accroissement d'une perception positive de la formalisation par le travailleur informel

RECOMMANDATIONS POUR LA FILIERE BOIS

- Intégrer davantage les représentants des acteurs du secteur informel aux instances de négociations sur les accords de réglementation;
- Faire un plaidoyer à l'endroit des structures qui interviennent dans le processus de formalisation pour un allègement des frais;
- Apporter également un appui pour l'organisation et la formalisation **des autres acteurs du secteur informel** (vendeurs, acheteurs et commerçants dépôts de bois);
- Mettre en œuvre un projet pilote de création de centrales d'achat de bois pour l'approvisionnement légal du marché local



Inatou à
Darakodougou
(Katiola)



Kouadio à
Yamoussoukro



Katherine à
Bouaké



Bakayoko à
Yopougon

**MERCI
DE VOTRE
ATTENTION**

**AVSI Côte d'Ivoire | Abidjan Deux Plateaux
Latrille, Galerie Santa Maria
06 BP 1980 | Tél: +225 22 42 99 50**